



Edito

Agrandissement de l'intercommunalité, plus d'incertitudes que de certitudes

Dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale), les intercommunalités qui devaient avoir 20 000 habitants devront, après navettes parlementaires, avoir 15 000 habitants. La Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre compte 14 600 habitants, elle est donc concernée.

Aujourd'hui, une pensée unique est « matraquée » auprès des élus locaux expliquant qu'il faut être gros pour peser. Je n'en suis absolument pas convaincu. Regardons le monde économique, les créations d'emplois aujourd'hui se font très majoritairement dans les TPE-PME et plus dans les grosses entreprises.

Si l'on regarde ce que l'on nous propose, il y aurait à terme sur notre département 6 ou 7 grosses intercommunalités : Dinan, Loudéac, Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, Lamballe... La notion de proximité reconnue par les administrés serait balayée. On nous propose de regrouper 7 intercommunalités pour 90 000 habitants, ayant 72 élus pour 60 communes pour ce qui serait une Communauté d'Agglomérations du grand-est costarmoricain autour de Lamballe. Proximité et gouvernance me paraissent assez irréalistes avec de telles dimensions humaines et géographiques. Il est évident que les villes centres seront les principales bénéficiaires, quant aux autres communes...

Je rappellerai que tous les sondages placent en tête avec plus de 70% de satisfaction le Conseil Municipal et le Maire, ses Adjointes et ses Conseillers. N'aurions-nous pas dans notre pays la fâcheuse habitude de défaire d'abord ce qui fonctionne le mieux ?

Le deuxième point que l'on nous présente concerne les économies envisagées. La mutualisation de certains équipements, comme c'est déjà le cas dans notre Communauté de Communes apportera, il est vrai, quelques économies par les groupements d'achats et des réorganisations de services. Pour autant, le plus gros chantier se situera autour des agents territoriaux. En moyenne, les budgets de fonctionnement des communes sont consacrés entre 50% et 65% aux charges des salaires (à Pléneuf-Val-André 50%). Beaucoup d'articles de presse et de réflexions d'horizons très divers, expliquent que nous allons devoir revoir le statut de la fonction publique, de manière intelligente et respectueuse de nos agents. Créé en 1945, après la guerre, par le Ministre communiste Maurice Thorez, nommé par le Général De Gaulle, ce statut a un réel besoin d'adaptation, d'évolution, de dépoussiérage. Théoriquement la création de ces nouvelles grandes intercommunalités ne pourra pas intégrer tous les employés communaux. Si les communes ont de moins en moins de compétences, que fera-t-on ?

Quant au calendrier, il est tout aussi irréaliste. Les Conseils Municipaux qui, en dernier lieu, seront l'organe décisionnaire devront se positionner avant cette fin d'année pour une première décision. On nous dit qu'il sera toujours possible de se retirer avant le 1^{er} juillet 2016. Promesse qui n'engage que ceux qui y croient et non ceux qui l'évoquent.

Cette loi NOTRE porte mal son nom. Elle n'est pas la nôtre, pas celle des élus locaux. On demande aux Maires de déconstruire, compétence par compétence, la base qui était la solidité de notre fonctionnement Républicain et Démocratique. Que l'on évolue Oui ! De cette manière Non !

Vous comprenez mes inquiétudes, mais aussi ma détermination. Comme je l'ai toujours dit, je défendrai avec raison, bon sens, pragmatisme mais avec détermination, l'intérêt de notre commune. Les communes de France

ont été la base d'une organisation territoriale de qualité et efficace pour nos concitoyens. Après demain avec ce que l'on nous impose, qu'en sera-t-il ? Les grandes intercommunalités qui risquent de devenir une nouvelle

épaisseur dans ce mille-feuilles territorial qui ne cesse de s'accroître.

J'espère que nous arriverons à une solution plus raisonnable que celle que l'on nous propose aujourd'hui.

Répartition des communes*		Répartition des EPCI*	
Nbre d'habitants	Nbre de communes	Nbre d'habitants	Nbre d'EPCI
Inférieur à 500	19 756	Inférieur à 1000	11
500 à 99	7 082	1 000 à 3 499	142
1 000 à 3 499	6 859	3 500 à 4 999	132
3 500 à 4 999 **	948	5 000 à 9 999	632
5 000 à 9 999	1 126	10 000 à 19 999 ***	599
10 000 à 19 999	537	20 000 à 49 999	361
20 000 à 49 999	329	50 000 à 499 999	262
50 000 à 99 999	88	500 000 et +	7
100 000 et +	41		Total 2146
	Total 36 766		

*Liste arrêtée en sept. 2014
 **Pléneuf-Val-André
 ***Communauté de Communes de la côte de Penthièvre

 **Jean-Yves Lebas,**
Maire